

Port du masque en entreprise : la France au bord du point de rupture économique irréversible ?



Le gouvernement vient d'annoncer que le port du masque en entreprise serait obligatoire à compter du 1er septembre, en dehors des bureaux individuels. Incidemment, on comprend l'angoisse du gouvernement : un nouveau confinement produirait probablement des dégâts irréversibles à l'économie du pays. La décision porte donc avec elle un léger parfum de panique qui en dit long sur le véritable désarroi du pouvoir.

Avec Éric
Verhaeghe

Le [port du masque sera obligatoire en entreprise à partir du 1er septembre](#) La mesure ne surprend personne, puisqu'elle est évoquée avec insistance depuis plusieurs jours par le gouvernement lui-même. Officiellement, il s'agit de « protéger les salariés », ce fil rouge qui guide le gouvernement depuis le début de l'épidémie. Dans la pratique, on comprend rapidement la visée profonde : il faut à tout prix éviter un reconfinement qui donnerait le coup de grâce à l'économie française. Et c'est bien l'angoisse fondamentale du pouvoir en place que de ne pas retomber dans une nouvelle paralysie dont le pays ne relèverait probablement pas.

Imposer le port du masque en entreprise est-il légal ?

Immédiatement, on se demande si cette obligation du port du masque en entreprise est totalement légale. Elle se substitue en tout cas ipso facto aux règlements intérieurs qui existent partout. Elle repose la question de la nature exacte de la vie collective en entreprise : est-ce une affaire publique ou une affaire privée ?

Dans tous les cas, les chefs d'entreprise écotent d'une nouvelle obligation et d'une nouvelle contrainte qui pèse sur leur organisation interne. On comprend que cette obligation ne posera guère de problème dans les bureaux. En revanche, elle soulèvera de nombreuses difficultés dans les ateliers où le travail collectif est parfois intensif et soumis à des conditions plus rudes.

La CPME n'a d'ailleurs pas tardé à exprimer son inquiétude vis-à-vis du risque de règles complexes à mettre en place, comme l'administration aime en inventer. Cette complexité est un véritable casse-tête pour les entrepreneurs, qui s'exposent à un risque de faute inexcusable en cas de manquement, ce qui les mène tout droit devant les tribunaux.

Polémiques sur la reprise de l'épidémie

Cette décision intervient dans un contexte polémique où beaucoup contestent l'effectivité d'une reprise de l'épidémie. Certes, les cas recensés ces derniers jours montrent une augmentation de la circulation du virus. Pour le reste, les porteurs dépistés semblent majoritairement asymptomatiques et la mortalité du virus est tombée au plus bas.

L'urgence qu'il y a à imposer le port du masque dans les entreprises peut donc paraître contestable. Elle procède surtout d'un souci

de prévenir une reprise rapide de l'épidémie à la rentrée de septembre, quand les salariés retrouveront leur poste de travail. Dès ce moment, le pire peut survenir.

Le pire est bien connu : c'est une hausse de la mortalité qui créerait une panique et obligerait à recommencer un confinement. Le gouvernement sait qu'une décision de ce genre constituerait non seulement un signal politique désastreux, mais sonnerait aussi l'hallali de l'économie française. Durement frappée par le premier confinement, celle-ci pourrait finir par s'effondrer lourdement.

L'angoisse d'une rupture économique définitive

La fébrilité avec laquelle le gouvernement a pris sa décision témoigne donc d'une véritable inquiétude sur l'état réel de notre économie. Dans une large mesure, le chômage partiel, expression impropre qui désigne la nationalisation des salaires depuis le mois de mars, masque aux yeux de la majorité des Français l'ampleur de la vague qui s'annonce. Certains pressentent bien le carnage social qui se prépare, mais il paraît encore loin, et difficile à mesurer.

Pour le gouvernement, en revanche, la rentrée de septembre est problématique dans la mesure où les plans sociaux devraient pleuvoir comme à Gravelotte. Dans certaines régions du pays, dans certaines zones ou certains quartiers, la situation pourrait se tendre très rapidement. Alors que de nombreuses banlieues échappent déjà au contrôle de la police et que des échauffourées liées au port du masque sont quotidiennes dans les rues et les transports en commun, une paupérisation du pays pourrait mettre le feu aux poudres.

C'est ce risque que Jean Castex essaie de conjurer désormais.

Étouffer le pays à force de le protéger ?

Reste que, dans cette mobilisation des énergies pour éviter le retour du confinement, le gouvernement n'a guère pesé de tout son poids pour installer les fonctionnaires dans une dynamique de solidarité avec le reste du pays. Si les soignants échappent à ce constat, les autres corporations restent très à l'abri de l'effort.

On jugera donc, à la complexité des règles qui devront s'appliquer aux entreprises, si l'administration est capable de prendre sa part d'effort et de bonne volonté, où si nos agents publics, qui ont échappé au chômage partiel et réclament désormais des augmentations de salaire, continuent à raisonner comme avant, comme du temps de notre splendeur et de la chicanerie réglementaire à tout bout de champ. Pour les entreprises, en effet, la protection forte dont bénéficient les fonctionnaires risque de devenir un sujet d'agacement... voire de rupture.

Il ne faudrait pas en effet qu'à force de vouloir protéger le pays, le remède administré ne devienne pire que le mal.

[Cet article a été publié initialement sur le site Le Courrier des stratèges : cliquez ICI](#)